



Agression physique devant école et plainte

Par **Pelé5**, le **13/01/2024** à **19:10**

Bonjour,

J'ai été agressé physiquement par un voisin devant mon fils de 9 ans, devant l'école de mon village. Voisin accompagné d'un chien de type molosse, il est ancien militaire, déjà délogé de l'armée pour violence conjugales sur son épouse, il a pris de la prison avec sursis, est repassé en comparution immédiate 1 mois plus tard pour les mêmes faits sur sa nouvelle compagne, où il a pris de la prison ferme. En clair un multirécidiviste.

Frappé devant l'école, les gendarmes se sont déplacés alors que j'étais sonné, ils ont appelés les pompiers et j'ai fini en traumatologie à l'hôpital pour en ressortir avec 10 jours d'ITT. J'ai déposé plainte en rentrant à la gendarmerie de mon domicile le 12 juin 2023.

Depuis rien ne se passe, mon voisin se vante d'être en tant qu'ancien militaire copain avec les gendarmes, et force est de constater qu'au 12 janvier, soit 7 mois après, il n'a toujours pas été entendu !

Est-on dans des délais normaux ? Mon avocat a déjà sollicité le procureur de la république, mais apparemment rien ne bouge...

Merci de vos conseils.

Par **Marck.ESP**, le **13/01/2024** à **21:18**

Bonjour

Vous avez fait ce qu'il fallait, si votre avocate est opiniâtre, elle devrait parvenir à avoir les informations souhaitées.

Par **Pelé5**, le **14/01/2024** à **09:05**

Mon avocat n'a toujours pas d'accès à la procédure car je n'ai pas reçu d'avis à victime... Et je n'aurai cet avis à victime que lorsque le procureur aura reçu les éléments par la gendarmerie, si il ne préfère pas la classer sans suite...

Par **Zénas Nomikos**, le **14/01/2024** à **17:03**

Bonjour,

vosre affaire est grave car avec **10 jours d'ITT** vous êtes victime d'un **délit pénal** (passible de la **correctionnelle**) ce qui est plus grave qu'une contravention et moins grave qu'un crime. Vous devez aussi faire valoir les droits de votre fils âgé de 9 ans qui a dû vivre votre agression comme un traumatisme psychologique. Enfin, votre agresseur est un violent multirécidiviste au casier judiciaire chargé ce qui aggrave votre affaire.

Vous devez maintenant porter **plainte avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction** du Tribunal judiciaire territorialement compétent.

Si vous procédez ainsi, le doyen des juges d'instruction nommera un juge d'instruction qui ouvrira une **information judiciaire** et mettra ainsi en mouvement l'action publique malgré l'inertie du parquet.

Vous pouvez tout faire vous-même sans avocat.

Si vous rédigez vous-même votre plainte, joignez-y des justificatifs de vos revenus réguliers pour que le juge d'instruction puisse fixer le montant de la consignation.

Toutes les explications se trouvent dans ce lien :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm>

Pensez aussi au soutien gratuit que peuvent vous apporter les associations de défense des victimes d'infractions pénales qui comptent dans leurs effectifs des psychologues et des juristes.

Bon courage.

Par **miyako**, le **14/01/2024** à **18:24**

Bonsoir,

Votre avocat devrait connaître la procédure

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045071404

Cordialement

Par **Pelé5**, le **16/04/2024** à **18:54**

Bonjour à tous, 10 mois après ma plainte a avancé !

J'ai changé d'avocat, le nouveau est passé au parquet demander où était ma plainte, et bien ils ne l'avaient pas reçu ! Elle était toujours sur le coin du bureau de l'OPJ qui l'a reçue, prête à tomber dans la poubelle.

Ce qui est d'autant plus dommageable, c'est que mon agresseur a juste voulu tuer sa femme, devant ses enfants en février, trois voitures de gendarmerie ont été nécessaires pour l'interpeller alors qu'il fuyait avec ses enfants à bord !

Du coup mon avocat a écrit au gendarme, copie procureur de la république, et là comme par enchantement, j'ai reçu un appel de cet OPJ, me disant que le parquet avait fait le choix d'une "composition pénale", et du coup m'appelait pour savoir si pour mes coups et blessures avec 10 jours d'ITT, je désirais des dommages et intérêts, il fallait que je lui réponde dans la journée car c'était urgent, le dossier partait le soir même, après 10 mois d'attente. "combien vous voulez alors ? 500 € ? moins ?"

Je suis un peu stupéfait qu'un multirécidiviste, passé par la case prison pour violences par le passé, toujours sur le même mode opératoire de strangulation de compagne, soit traité comme un primo délinquant...

Vous en pensez quoi ? Est-ce pour vous acceptable cette composition pénale, ou est-ce moins pire que de ne jamais voir un procès arriver ?

Est-ce normale qu'une plainte reste 10 mois sur un bureau d'OPJ sans parvenir au parquet ?

La justice est elle toujours rendue dans les tribunaux en France ou est-elle déléguée à la gendarmerie ?

Par **Zénas Nomikos**, le 17/04/2024 à 11:59

Bonjour Pelés,

merci pour votre retour.

500€ de dommages et intérêts me semble approprié.

Par **Zénas Nomikos**, le 17/04/2024 à 12:33

des informations sur la composition pénale :

<https://www.village-justice.com/articles/composition-penale,45859.html>

vous trouverez, par exemple, dans cet article rédigé par avocat, que votre adversaire n'encourt aucune peine d'emprisonnement avec ce type de procédure contrairement à la crpc

Par **Zénas Nomikos**, le 17/04/2024 à 21:23

et votre fils de 9 ans, comment va t il?

J'espère qu'il n'est pas trop traumatisé par ce qu'il a vécu à vos côtés.

j'espère aussi que ses résultats scolaires n'ont pas été modifiés à la baisse

Par **Zénas Nomikos**, le 17/04/2024 à 21:28

je suis content pour vous sur un point : votre nouvel avocat a réussi à faire bouger les choses vite et bien

avez-vous pris attache avec une association d'aide aux victimes comportant psychologues et juristes?

Par **Pelé5**, le 19/04/2024 à 17:04

Bonjour et merci pour vos conseils, et vos messages bienveillants.

Oui mon fils va bien, il a changé d'école, à sa demande, pour rejoindre l'école d'une commune voisine où il s'est très bien intégré et où il a de bons résultats scolaires, et c'est déjà ça le primordial.

Pour ce qui est des associations d'aide aux victimes, prenant un avocat dès le départ, je n'avais pas senti l'utilité de me rapprocher d'eux. C'est le médecin légiste qui m'a dit que cela n'avait rien à voir, et que je pouvais prendre attache auprès d'eux en parallèle. Voyant que ma plainte n'avancait pas je les ai contacté. Très bon premier contact à France Victimes, où une juriste, vice présidente de l'association, m'a rappelé dès le lendemain pour échanger, elle devait se renseigner où était ma plainte. Elle ne m'a jamais rappelé, à chaque fois je suis tombé sur sa messagerie, et ne m'a jamais rappelé suite à mes messages... J'ai vite abandonné et vite compris que cette femme qui fut dans un très proche passé, très engagée en politique, devait être très gênée, compte tenu que les maires des communes avaient une implication dans mon histoire...

Je n'ai jamais été confronté à ce type d'histoire, et croyez moi qu'aujourd'hui je comprends mieux tous les dysfonctionnements que l'on peut voir à la TV dans la gestion d'une affaire.

Par **Zénas Nomikos**, le 19/04/2024 à 20:50

[quote]

Elle ne m'a jamais rappelé, à chaque fois je suis tombé sur sa messagerie, et ne m'a jamais

rappelé suite à mes messages... J'ai vite abandonné et vite compris que cette femme qui fut dans un très proche passé, très engagée en politique, devait être très gênée, compte tenu que les maires des communes avaient une implication dans mon histoire...

Je n'ai jamais été confronté à ce type d'histoire, et croyez moi qu'aujourd'hui je comprends mieux tous les dysfonctionnements que l'on peut voir à la TV dans la gestion d'une affaire.

[/quote]

j'ai l'impression que votre affaire est plutôt complexe voire même très complexe : ce que je constate c'est que vous êtes victime plusieurs fois à différents niveaux et ça c'est vraiment triste : tout ce que j'ai envie de vous dire c'est ceci :

[quote]

Dans "Crépuscule des Idoles", en 1888, **Nietzsche** écrit : « Ce qui ne me tue pas me rend plus fort ».

[/quote]

Source :

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-chemins-de-la-philosophie/ce-qui-ne-me-tue-pas-me-rend-plus-fort-9300828>

Merci pour les excellentes nouvelles relatives à votre fils bien-aimé.

Bon courage et meilleurs voeux malgré tout.

Par **Zénas Nomikos**, le 19/04/2024 à 21:02

je me demande si vous n'auriez pas intérêt à médiatiser votre affaire : qu'en pensez-vous?

je présume que cette piste n'est pas la bonne mais j'aurais souhaité savoir ce que vous en pensez malgré tout : j'ai l'impression que dans votre affaire c'est David contre Goliath

Par **Pelé5**, le 26/06/2024 à 18:29

Bonjour tout le monde.

Suite de mon affaire de coups et blessures devant l'école avec 10 jours d'ITT, mon agresseur juste est passé devant le substitut du procureur pour une composition pénale, où ils ont validé 300€ de dommages, et 2 jours de stage de citoyenneté...

Quand on sait qu'il est passé par le tribunal ce premier semestre pour avoir strangulé sa femme qui le quittait, on se demande vraiment si la justice existe ? On attend quoi de ce multi-récidiviste, qu'il tue quelqu'un ?

Dans l'attente de croiser mon avocat, cette composition pénale, en tant que victime, je ne suis

pas obligé de l'accepter ? 300 € ? Mon avocat m'en coute déjà 600€, sans parler de tous les préjudices comme la déscolarisation de mon fils pendant 3 semaines, obligé de changer d'école, et harcelé au quotidien par ce détraqué.